

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet de la consultation : exploitation d'un local à usage de bar/restaurant situé sur le port de plaisance des Sablons, terre-plein Sud - 35400 SAINT-MALO

Procédure : procédure de sélection préalable directe (article L2122-1-1, 1^{er} alinéa du code général de la propriété des personnes publiques)

Date de mise en œuvre de la procédure de publicité : 30 janvier 2025

Date limite de réception des candidatures : 14 mars 2025 à 17h

Date d'attribution : 7 avril 2025

Nombre d'offres reçues : 2

Attributaire : Paulin GOBET, société Les Voiles de Solidor - 55 avenue du 47^{ème} Régiment d'Infanterie - 35400 Saint-Malo

Forme du titre d'occupation : convention d'occupation temporaire du domaine public

Droits rattachés au titre d'occupation : droits simples qui pourra faire l'objet d'un contrat constitutif de droits réels (L. 1311-5 et suivant du code général de la propriété des personnes publiques) compte tenu du projet d'investissement proposé par l'attributaire.

Durée de l'occupation : 12 mois à compter du 7 avril 2025 et contrat constitutif de droits réels dont la durée sera fixée compte tenu de la durée d'amortissement des investissements (L. 2122-2 CG3P).

Date de publication de l'avis d'attribution : **12 MAI 2025**

Le Directeur Général de
Bretagne Plaisance

Gaëtan GUILLOUX

La présente décision peut faire l'objet devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35044 Rennes Cedex) des recours suivants :

- Recours pour excès de pouvoir, conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, contre un acte de détachable du contrat dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.
- Recours en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des modalités de publicité appropriées